

COMMANDITES

Les publicitaires ont bien profité des séries télévisées de Robert-Guy Scully

Page A 2



IRAK

Les chrétiens fuient devant la violence

Page B 5

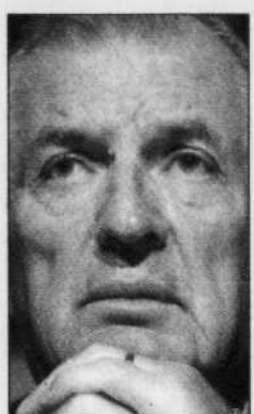
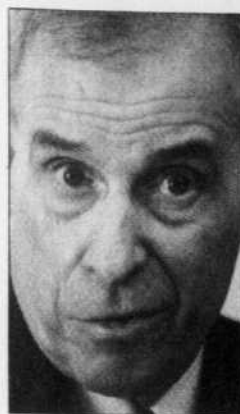
www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCV N° 285

LE MARDI 14 DÉCEMBRE 2004

87c + TAXES = 1\$



Paul Tellier et Laurent Beaudoin

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Beaudoin reprend les rênes de Bombardier

Tellier quitte après avoir mis en place le programme de rationalisation

CLAUDE TURCOTTE

À l'âge de 66 ans, Laurent Beaudoin reprend du service comme président et chef de la direction de Bombardier. Son bureau inclut aussi deux vice-présidents exécutifs, dont son fils Pierre, âgé de 43 ans, qui accède également au conseil d'administration, ce qui en fait de façon de plus en plus évidente le dauphin de cette grande entreprise dont les actionnaires prépondérants que sont les Bombardier et les Beaudoin veulent conserver le contrôle.

Ces changements, dont l'annonce a pris tout le monde par surprise, entraînent le départ instantané de Paul Tellier, à qui il restait un an avant l'expiration du mandat.

Dans une brève déclaration faite à l'intention des investisseurs, Laurent Beaudoin a fait savoir que le programme de rationalisation mis en place par M. Tellier et dont l'application n'est pas terminée sera poursuivi de façon vigoureuse. M. Beaudoin a ajouté que cette étape, dont M. Tellier a été l'artisan, est à la base du virage qui s'amorce maintenant avec l'objectif de remettre la société sur le chemin de la croissance, de la rentabilité et d'une valeur plus grande de l'action pour la plus grande satisfaction des actionnaires.

«Nous avons une réputation de 20 ans à reconstruire», a-t-il dit, en rappelant qu'à son arrivée comme président et chef de la direction, en 1979, il avait fallu aussi procéder à une restructuration et s'orienter ensuite vers la croissance qui s'est poursuivie pendant deux décennies. «Je suis déterminé à mettre cette expérience à profit maintenant», a poursuivi M. Beaudoin.

Ces changements surviennent à quelques semaines seulement de l'une des plus importantes décisions que les dirigeants de Bombardier auront à prendre, soit celle de se lancer ou pas dans la construction d'une nouvelle famille d'appareils de 110 à 135 places, un projet qui nécessiterait des investissements de deux milliards et pour lequel l'appui de partenaires financiers et gouvernementaux est essentiel. M. Beaudoin n'y a fait aucune allusion directe hier.

Cette annonce surprise ne semble avoir provoqué aucune secousse particulière dans les capitaux de Québec et d'Ottawa, puisque les ministres Audet et Emerson ont déclaré que les changements n'allaient modifier en rien leur attitude quant à la façon de venir en aide à Bombardier.

VOIR PAGE A 8: BEAUDOIN

■ Lire autre texte en page B 1

ASSURANCE EMPLOI

Un comité recommande la création d'une caisse autonome

■ À lire en page A 2

INDEX

7	Annances..... B 3	Idées..... A 7
8	Avis publics... B 4	Météo..... B 4
9	Culture..... B 8	Monde..... B 5
10	Décès..... B 3	Mots croisés... B 4
11	Économie..... B 1	Sports..... B 6
12	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7



L'échec forestier

La commission Coulombe souhaite un coup de barre

LOUIS-GILLES FRANCOUR

La gestion forestière au Québec est un échec important et des coups de barre majeurs et difficiles devront être donnés rapidement si on ne veut pas que le prix à payer soit encore plus élevé pour les régions. Et en tête de la liste de ces coups de barre, il faudra protéger non seulement la qualité des essences

forestières commerciales mais aussi assujettir par la loi leur exploitation à la protection des écosystèmes forestiers afin de préserver leur diversité, leur vitalité biologique ainsi que l'usage de l'ensemble des ressources naturelles de la forêt et non plus seulement des bois commerciaux.

Tel est le verdict éminemment critique que porte la commission présidée par Guy Colombe ainsi que

la philosophie centrale de son rapport, qui sera rendu public aujourd'hui à Québec. Ce rapport contient tout un train de mesures adaptées au bilan peu flatteur que la commission fait de la planification de l'exploitation forestière et des contrôles sensés assurer la rigueur du système.

VOIR PAGE A 8: ÉCHEC

Les mères chiliennes remercient le juge Guzman



Viviana Diaz, secrétaire générale du Rassemblement des proches des détenus disparus, a félicité hier le juge chilien Juan Guzman Tapia pour avoir ordonné l'inculpation et la mise en résidence surveillée de l'ex-dictateur Augusto Pinochet, qui devra répondre des crimes commis pendant l'Opération Condor. Ce programme des dictatures sud-américaines avait été mis sur pied dans les années 1970 pour éliminer les opposants de gauche et d'extrême gauche.

MARTIN BERNETTI AGENCE FRANCE-PRESSE

Opération Condor: Pinochet inculpé



Le général Augusto Pinochet au cours d'une apparition publique en septembre 2003.

CRIS BOURONCLE AGENCE FRANCE-PRESSE

Santiago — Le juge chilien Juan Guzman Tapia a annoncé hier qu'il avait ordonné la mise en résidence surveillée et l'inculpation de l'ex-dictateur Augusto Pinochet pour les crimes commis pendant l'Opération Condor, le programme des dictatures sud-américaines pour éliminer les opposants de gauche et d'extrême gauche.

Le magistrat a expliqué que la santé mentale du général Pinochet, âgé de 89 ans et qui a gouverné le Chili de 1973 à 1990, lui permettait d'être jugé, citant à l'appui «la cohérence et la compréhension des questions et ses réponses pertinentes» pendant son interrogatoire, le 25 septembre dernier.

Il a également indiqué avoir bien étudié un entretien accordé par l'ancien dictateur à une chaîne de télévision en langue espagnole WLDP de Miami en no-

vembre 2003. Il s'est dit convaincu que l'état de santé du général ne l'empêchait pas d'être jugé, à le voir et à entendre la vivacité de ses réponses.

Cette décision survient un mois après que, pour la première fois, l'armée chilienne eut reconnu la responsabilité des militaires dans les violations des droits de l'homme sous la dictature. Peu après, début décembre, le gouvernement du président Ricardo Lagos a dévoilé un long rapport sur la torture et les sévices sous la dictature. Le juge Guzman a précisé qu'il avait pris la décision d'inculper le général Pinochet pour la séquestration de neuf victimes de l'Opération Condor, dont les corps n'ont jamais été retrouvés, et pour l'homicide d'une de ces personnes.

VOIR PAGE A 8: PINOCHET

Priorité au rendement à la Caisse de dépôt

Une rebuffade pour Yves Séguin

ROBERT DUTRISAC

Québec — La mission de la Caisse de dépôt et placement du Québec sera bel et bien changée en profondeur: le rendement financier prendra désormais le pas sur le développement économique du Québec.

C'est une rebuffade pour Yves Séguin. Il semble bien que le ministre des Finances n'ait pas réussi à convaincre le premier ministre Jean Charest de l'importance d'apporter un amendement au projet de loi pour faire en sorte que rendement financier et développement économique du Québec soient placés sur un pied d'égalité dans la définition de la mission de la Caisse.

Le projet de loi 78, qui modifie la Loi sur la Caisse de dépôt, faisait partie des projets de lois que le gouvernement Charest a voulu soumettre au baïllon, hier, afin de les adopter au terme de la présente session.

À l'Assemblée nationale hier,



DIDIER DEBUSSCHERE REUTERS

Yves Séguin

M. Séguin a confirmé que l'article 3 du projet de loi, qui porte sur la nouvelle mission de la Caisse, ne sera pas amendé. «Le libellé [...] est très clair», a-t-il dit. À l'avenir, la Caisse aura pour mission de rece-

voir des dépôts et «de les gérer en recherchant le rendement optimal du capital des déposants dans le respect de leur politique de placement tout en contribuant au développement économique du Québec». Ce dernier volet de la mission devient accessoire.

Jeudi dernier, au moment de l'étude du projet de loi à la Commission des finances publiques, M. Séguin et le porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances, François Legault, ont discuté d'un amendement qui aurait permis de mettre sur un pied d'égalité les deux missions de la Caisse. Il s'agissait de remplacer dans le libellé «tout en contribuant» par «et de contribuer». Ce faisant, on s'assurait que la mission visant le rendement optimal et celle portant sur le développement économique seraient d'égal importance.

La commission n'a siégé que deux heures jeudi; après quelques

VOIR PAGE A 8: CAISSE

Jacques Grand'Maison



Réconcilier l'intériorité et l'engagement

362 PAGES • 24,95\$
www.editionsfides.com



POLITIQUE



L'opposition péquiste fait échec au bâillon

NORMAN DELISLE

Québec — Le gouvernement Charest a connu un douloureux échec hier à l'Assemblée nationale. Multipliant les pirouettes de procédures et les astuces réglementaires, l'opposition péquiste a réussi à contraindre le gouvernement Charest d'imposer une motion dite «de bâillon» que le leader parlementaire du gouvernement, le ministre Jacques Dupuis, voulait imposer.

Cette motion aurait eu pour effet de forcer l'adoption des projets de loi que le gouvernement veut voir entérinés par la Chambre avant les vacances de Noël.

Les rumeurs voulaient même que le gouvernement ait renoncé à inclure dans la motion de bâillon, et ait donc renoncé à faire adopter, pour le moment, sa controversée réforme de l'aide sociale.

En effet, selon certaines rumeurs, le projet de loi 57, qui donne les détails de cette réforme, n'aurait pas été inclus dans le bâillon que s'appropriait à présenter à l'Assemblée nationale le leader parlementaire du gouvernement, le ministre Jacques Dupuis.

Quoi qu'il en soit, le leader parlementaire de l'opposition, Diane Lemieux, et ses 45 collègues ont donné toute une leçon de procédure parlementaire au ministre Dupuis. Ils ont multiplié les motions dilatoires et les astuces du règlement de la Chambre pour retarder la présentation du bâillon.

Vers 20h15, après six heures de débat intense, c'est un ministre Dupuis visiblement découragé qui a rendu les armes, en demandant la suspension des travaux de la Chambre.

La motion de bâillon pourra néanmoins être présentée aujourd'hui. Ce bâillon viserait à forcer l'adoption de projets de loi controversés. S'il excluait la réforme de l'aide sociale, comme le veut le rumeur, le débat entourant ce controversé projet de loi 57 se poursuivrait donc au printemps. Son adoption serait vraisemblablement retardée en juin prochain, et même reportée à l'automne.

Ce projet s'était attiré la critique de la grande majorité des quelque 100 groupes venus depuis deux mois le commenter devant la commission parlementaire des Affaires sociales.

Hier, une cinquantaine de représentants du Collectif pour un Québec sans pauvreté avaient envahi la cafétéria de l'Assemblée nationale pour y dénoncer le caractère «inacceptable» de la réforme de l'aide sociale.

On reproche surtout à cette réforme le fait que les prestations des assistés sociaux ne sont pas pleinement indexées au coût de la vie, et que la pension alimentaire versée à un bénéficiaire réduit sa prestation.

Par contre, cinq autres projets de loi passeraient dans le couperet imposé par la majorité libérale à l'Assemblée nationale. En vertu de ces rumeurs sur le bâillon, la Chambre adopterait, d'ici Noël, les projets de loi 55 sur la Société d'assurance automobile de Québec (SAAQ), 61 sur les partenariats public-privé (PPP), 63 sur Service-Québec, 75 sur les défusions municipales et 78 sur la Caisse de dépôt et de placement (CDP).

Ces projets de loi ont tous soulevé de sévères critiques depuis leur présentation:

- la loi 78 définit un nouveau mandat à la Caisse de dépôt et de placement. Celle-ci devra désormais mettre l'accent prioritairement sur la rentabilité plutôt que sur le développement économique du Québec;
- la loi 55 facilitera la hausse des tarifs d'assurance automobile et des frais d'immatriculation des véhicules;
- la loi 63 institue un guichet unique pour les services de l'État québécois;
- la loi 75 reconstruit les villes qui ont décidé de défusionner lors du référendum du 20 juin dernier;
- la loi 61 crée une Agence qui permettra l'instauration de partenariats public-privé au Québec.

Assurance emploi

Un comité du Parlement recommandera la création d'une caisse autonome

Une sénatrice libérale, membre d'un autre comité, publiera un rapport dissident plus généreux pour les travailleurs

Le répit du gouvernement Martin dans le dossier de l'assurance emploi serait sur le point de se terminer. Un comité des Communes pourrait lui recommander dès cette semaine de créer une caisse autonome de

l'assurance emploi alors qu'une sénatrice libérale vient, avec ses propres recommandations, de jeter une ombre sur le rapport plus accommodant attendu d'un autre comité, exclusivement libéral celui-là.

MANON CORNELIER

Ottawa — Le gouvernement fédéral doit créer une caisse autonome de l'assurance emploi pour faire en sorte que les surplus n'excèdent pas les besoins à long terme du programme et servent bel et bien aux travailleurs et aux chômeurs, recommande un sous-comité parlementaire dans un rapport qui doit obtenir l'aval aujourd'hui du comité permanent du développement des ressources humaines.

Le *Devoir* a appris que cette recommandation a fait l'unanimité au sein du sous-comité et que la grande majorité des députés du comité du DRH l'appuient, ce qui signifie qu'elle finira dans le document remis au Parlement. Tous les députés s'entendraient aussi pour refuser au gouvernement le droit d'utiliser les surplus à ses propres fins. Il n'y aurait toutefois pas consensus sur les autres réformes suggérées.

Le dossier de l'assurance emploi embête les libéraux car le programme a été resserré alors qu'il génère des surplus qu'Ottawa utilise à d'autres fins. Le gouvernement Martin a tenté de calmer la grogne des travailleurs saisonniers en annonçant quelques changements et projets pilotes à la veille des élections de juin dernier. Le ministre des Ressources humaines, Joe Volpe, avait dit à l'époque qu'il préférerait attendre, avant d'en faire plus, le rapport d'un comité sur les travailleurs saisonniers composé exclusivement de députés et sénateurs libéraux.

Les partis d'opposition, de leur côté, ont toujours exigé la création d'une caisse autonome dans laquelle le gouvernement ne pourrait plus piger pour générer des surplus budgétaires. Selon le dernier rapport de la vérificatrice générale, ce surplus accumulé atteignait 46 milliards à la fin de 2003-04.

Profitant de la position minoritaire du gouvernement Martin, les trois partis ont imposé un amendement au discours du Trône afin qu'un comité parlementaire recommande «des mesures qui assurent



FABIEN DÉGLISE, ARCHIVES LE DEVOIR

Le rapport d'un comité libéral ne satisfait pas une sénatrice libérale qui a décidé de produire un rapport dissident.

que toute utilisation future du programme de l'assurance emploi sera pour le seul bénéfice des travailleurs et ne peut être utilisée à d'autres fins».

Le rapport du comité doit être remis au Parlement cette semaine et celui du comité libéral doit être présenté au premier ministre d'ici vendredi. Ce dernier fait déjà des vagues cependant. La vice-présidente de ce comité, la sénatrice Pierrette Ringuette, a choisi de publier un rapport dissident contenant 25 recommandations allant d'une amélioration des prestations d'assurance emploi à la mise en place de meilleurs programmes de formation et d'aide à l'industrie saisonnière.

Elle a décidé de faire bande à part quand elle a réalisé que, malgré les témoignages reçus, le comité se contenterait d'offrir des réformes au compte-gouttes. Cette ancienne députée du Nouveau-Brunswick était aussi vexée de constater qu'on avait tenté de déléguer les travaux du comité. «Quand on a eu notre première rencontre pour commencer à élaborer un rapport et des recommandations, on m'a donné une feuille avec 15 recommandations, raconte-t-elle. Il était impossible que le président les ait rédigé seul. Il m'a dit

qu'effectivement, il avait eu des discussions avec différentes instances à Ottawa et qu'il s'agissait de recommandations «acceptables».

Le premier ministre Martin avait affirmé vouloir lutter contre le déficit démocratique en donnant plus de pouvoirs aux parlementaires. Mme Ringuette avoue être maintenant sceptique, bien qu'elle jette le blâme sur les bureaucrates des ministères des Finances, des Ressources humaines et du conseil du Trésor.

Le ministre des Ressources humaines, Joe Volpe, a dit hier vouloir examiner tous les rapports avant de se prononcer. Il a aussi refusé, aux Communes, de s'engager à agir rapidement, vantant au passage les bienfaits du système actuel. «Il faut dire que pendant les 10 dernières années, dans ce régime actuel, on a réussi à créer trois millions d'emplois. Dans les neuf premiers mois de cette année, il y a aussi eu 39 000 nouveaux emplois au Québec. Dans tout le pays, on trouve que l'économie fonctionne, et fonctionne bien, grâce au système que l'on a déjà en place», a-t-il répondu au bloquiste Yves Lessard.

Le Devoir

Presse canadienne



Michel David

Les cas lourds

Il y a des gens qui semblent avoir le don de toujours être au mauvais endroit au mauvais moment. Celui que le premier ministre Charest a choisi pour présider aux destinées du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), William Cosgrove, appartient à cette catégorie.

Quand Robert Bourassa l'a parachuté dans Westmount, en août 1989, il semblait débarquer d'une autre planète. En réalité, il arrivait de Washington, où il avait passé les seize années précédentes à la Banque mondiale, dont il était devenu vice-président.

En conférence de presse, le pauvre homme était complètement perdu. Au Québec depuis à peine quatre jours, il n'avait aucune idée de l'ampleur de la crise qu'avait provoquée la loi 178 sur l'affichage. Sans parler du débat sur la loi 142 sur les services de santé en anglais, dont il avait même avoué ignorer l'existence. À l'élection du 25 septembre, il a été battu par le candidat du Parti Égalité, Richard Holden.

M. Bourassa lui avait joué un autre sale tour en 1990, en le nommant à la commission sur la constitution présidée par Jean Allaire. Quand son rapport a été rendu public, ses commettants anglophones ne comprenaient pas comment il avait pu apposer sa signature sur un rapport qui semblait déboucher directement sur la souveraineté.

Sa nomination au BAPE, suivant immédiatement son mandat à la présidence du Conseil mondial de l'eau, paraît tout aussi incongrue. Après avoir été un ardent partisan de la privatisation pure et simple des services d'eau, M. Cosgrove s'est converti à point nommé au concept des partenariats public-privé préconisé par le gouvernement Charest.

Il n'est pas étonnant que les milieux écologistes aient poussé des cris indignés à l'annonce de sa venue au BAPE. À leurs yeux, c'est comme nommer Dracula à la tête d'une banque de sang. Imaginez un peu la réaction à Hydro-Québec et dans le patronat, si le directeur de Greenpeace Québec, Steven Guilbault, était nommé président de la Régie de l'énergie, où il aurait droit de vie ou de mort sur les grands projets énergétiques. Là où M. Cosgrove aurait été parfaitement à sa place, c'est à l'Agence des PPP.

En voulant se porter à sa défense, M. Charest n'a fait qu'aggraver les choses en déclarant: «Ceux qui acceptent de servir les instances du gouvernement doivent respecter ce que nous aurons convenus».

Une telle affirmation est tout simplement incompatible avec le mandat du président du BAPE, auquel la Loi sur la qualité de l'environnement accorde un statut quasi-judiciaire. Ou bien le premier ministre ne comprend pas le rôle du BAPE, ou alors il s'en fiche complètement. Dans un cas comme dans l'autre, c'est très inquiétant pour l'avenir.

Même si M. Cosgrove réussit à mettre de côté ses opinions personnelles, ce qui n'est pas si facile, malgré la meilleure volonté du monde, la crédibilité de l'organisme qu'il est appelé à présider sera inévitablement entachée.

Comment un homme qui s'est laissé embarquer dans des aventures politiques aussi hasardeuses dans le passé pourra-t-il résister aux pressions dont il sera inévitablement l'objet de la part de ses amis libéraux? M. Charest dit lui-même que le futur président du BAPE devra respecter les volontés de son gouvernement.

Il est assez étonnant que le choix de M. Cosgrove ait été recommandé par le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, qui avait mérité un concert de louanges avec son avant-projet de loi sur le Développement durable. M. Mulcair aurait voulu signifier que sa nouvelle politique est simplement de la poudre aux yeux qu'il n'aurait pas pu trouver mieux. À Paris, où il est allé se faire applaudir, la semaine dernière, on ne connaissait vraisemblablement qu'une partie de l'histoire.

La semaine dernière, l'opposition péquiste s'était offusquée de la nomination d'un attaché politique libéral au poste de sous-ministre adjoint des Finances, qui n'avait rien de bien scandaleux, sinon pour ce pauvre Yves Séguin, qui héritait d'un chaperon. Cette fois-ci, on peut vraiment parler d'un cas lourd.

Un malheur n'arrivant jamais seul, on apprend maintenant que le nouveau délégué du Québec à Toronto, Jocelyn Beaudoin, qui agissait précédemment comme directeur général du Conseil de l'unité canadienne, aurait été mêlé aux opérations de financement des forces du non durant les semaines qui ont précédé le référendum de 1995.

Selon une enquête que le directeur général des élections du Québec a mené sur Option Canada, une coquette vide par laquelle ont transité des sommes totalisant 4,8 millions provenant de Patrimoine Canada dont on a perdu la trace, M. Beaudoin était «le personnage le plus obscur» de cette déjà sombre histoire.

Il est troublant de voir le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, défendre aussi vigoureusement une nomination qui, à sa face même, est un non-sens. Il est vrai que M. Charest faisait partie du triumvirat qui dirigeait officiellement le camp du non, en 1995, mais il y a toujours des limites.

Malgré son attachement au fédéralisme, le PLQ reconnaît en principe le droit des Québécois à décider librement de leur avenir politique. Choisir comme représentant dans la métropole canadienne un homme qui a pu contribuer, même en toute légalité, à bafouer la démocratie québécoise est simplement injustifiable.

Hier, à l'Assemblée nationale, le député péquiste de Joliette, Jonathan Valois, a révélé que le bureau de M. Charest avait proposé aux partis d'opposition de nommer à la présidence de la Commission d'accès à l'information (CAI) celle qui, à Patrimoine Canada, était responsable de l'émission des fameux chèques à Option Canada, Lyette Doré. L'opposition a refusé sa candidature, mais cela traduit de façon presque risible l'importance que ce gouvernement accorde à la transparence.

mdavid@ledevoir.com

EN BREF

Liberté de la presse

Ottawa — La plupart des Canadiens sont opposés à ce que la police fouille le domicile de journalistes canadiens à la recherche de documents relatifs à la sécurité ayant fait l'objet de fuites. Ces résultats sont inclus dans une étude fédérale dont la Presse Canadienne a obtenu copie, et qui a été préparée par le ministère de la Justice en prévision d'une révision parlementaire de la controversée loi antiterroriste. Cinquante-cinq pour cent des personnes interrogées dans le cadre du sondage ont dit être en désaccord avec l'idée que la police devrait pouvoir mener des perquisitions au domicile de journalistes, dans l'espoir d'y trouver des documents confidentiels relatifs à la sécurité nationale. Quarante-quatre pour cent des gens étaient d'accord avec cette tactique, tandis qu'un pour cent ont affirmé être incertains, ou n'avaient pas de réponse.

Les personnes interrogées l'ont été seulement deux semaines après la perquisition effectuée par la Gendarmerie royale du Canada, le 21 janvier dernier, au domicile de la journaliste Juliet O'Neill, de *Ottawa Citizen*. Les policiers tentaient d'identifier la source des informations de Mme O'Neill au sujet de l'affaire Maher Arar. Celui-ci, un ingénieur d'Ottawa, a été détenu à New York en 2002 puis a été déporté par les autorités américaines en Syrie, son pays natal, où il a passé plusieurs mois en prison. La GRC a ouvert une enquête criminelle dans les semaines qui ont suivi la parution, le 8 novembre 2003, d'un article dans lequel Mme O'Neill citait une source au sein des services de sécurité et un document «coulé» détaillant ce que M. Arar aurait dit à ses collègues syriens. La demeure de la journaliste a été fouillée en vertu de la législation antiterroriste adoptée trois mois après les attentats du 11 septembre 2001, aux États-Unis. — PC

Après plus de 30 ans CLUB 402 ferme ses portes fin janvier.

Costumes Importes d'Italie	350 \$	2 pour seulement ou 599 \$
Vestons Importes d'Italie	250 \$	2 pour seulement ou 399 \$
Chemises 100% coton	39 ⁹⁹ \$	à 59 ⁹⁹ \$

Cerruti 1881 — Zegna — Luigo Botto

LIQUIDATION TOTALE

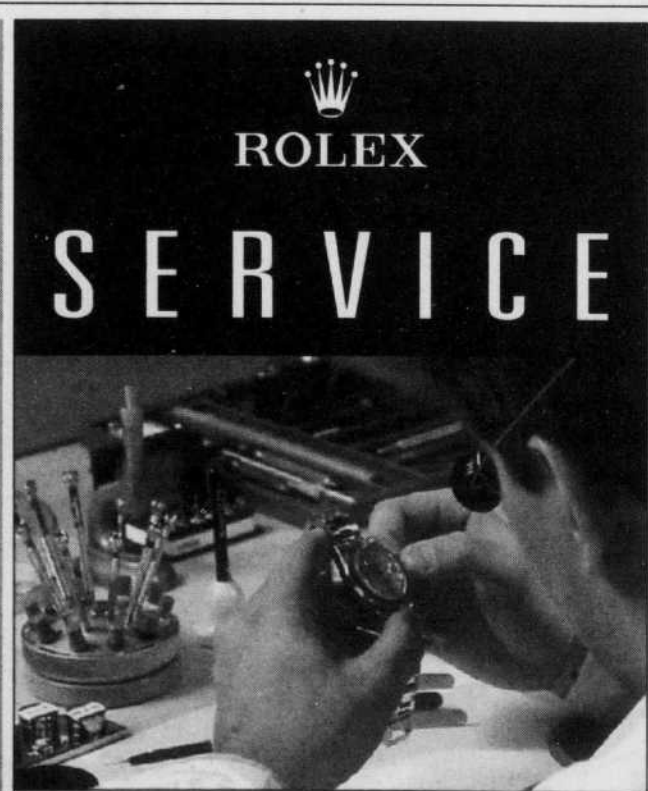
De tous nos vêtements IMPORTES D'ITALIE

FINALE

1118, rue Sainte-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal • (514) 861-3636

Heures d'ouverture:
Lun. au ven. 10h à 18h
Sam. 10h à 16h
Tous les soirs après 18h
sur rendez-vous seulement

Club 402-HOMME®



POUR GARDER VOTRE ROLEX EN
PARFAIT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT,
NOUS VOUS CONSEILLONS D'EFFECTUER UNE
RÉVISION COMPLÈTE TOUS LES CINQ ANS.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE
(514) 866-3876

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Le droit au divorce

Ottawa — Après avoir longtemps milité pour la reconnaissance des mariages homosexuels, le député bloquiste Richard Marceau poursuit le combat: il veut maintenant qu'Ottawa modifie la Loi sur le divorce pour y inclure les couples de même sexe. À l'heure actuelle, seuls les gais et lesbiennes de l'Ontario peuvent rompre leurs mariages sans trop de tracas. En effet, une juge de la Cour supérieure ontarienne a invalidé, cet automne, la définition d'époux contenue dans la Loi, mais le jugement ne vaut que pour cette province. Ainsi, pour divorcer, un couple homosexuel québécois devrait d'abord demander à un juge de déclarer invalide cet article de la Loi, ce qui entraînerait sans doute des honoraires additionnels. «Pourquoi faudrait-il que les couples homosexuels dépendent des milliers de dollars en frais d'avocats avant d'avoir le droit de se divorcer?», demande Richard Marceau. Le député a donc écrit au ministre de la Justice, Irwin Cotler, pour lui demander d'ajouter au projet de loi sur les mariages homosexuels un article élargissant la définition du mot époux dans la Loi sur le divorce. Pour l'instant, les époux sont définis comme étant un homme et une femme, du moins dans la version anglaise du texte. — PC

Parents en grève

Miami — Le père et la mère de deux jeunes de 12 et 17 ans ont entamé hier leur deuxième semaine de «grève», réfugiés dans une tente devant leur maison de Deltona (Floride), pour protester contre leurs ados mal élevés qui refusent de participer aux tâches ménagères. Cat et Harlan Barnard, âgés respectivement de 45 et 56 ans, campent nuit et jour depuis le 6 décembre devant leur maison, entourés de panneaux portant les inscriptions «parents en grève» et «demandant coopération et respect», attirant un vif intérêt des médias locaux et nationaux. Ils ont décidé de rester là jusqu'à ce que leur fille de 12 ans, Kit, et leur fils, Ben, 17 ans, «changent d'attitude» et participent enfin aux tâches ménagères. Jusqu'au retour de leurs parents, les jeunes doivent se débrouiller pour faire leur lessive, leur lit et préparer leurs repas. Le couple entre dans la maison seulement pour utiliser les toilettes et dort dans des sacs de couchage. M. Barnard a souligné que sa fille commençait «à évoluer dans le bon sens» en indiquant qu'elle avait rangé sa chambre. Le jeune garçon, pour sa part, a demandé à ses parents de revenir à la maison. «Il a du mal à expliquer la situation aux autres enfants qui, eux, aident à la maison», a-t-il dit. — AFP

Trop riche, trop pauvre

Une mère accusée d'avoir aidé son fils malade à se suicider demande l'assistance d'un avocat de l'aide juridique. Hier matin, au Palais de justice de Montréal, l'avocat de Marielle Houle, M^r Salvatore Mascia, a demandé à ce que sa cliente reçoive l'assistance d'un avocat de l'aide juridique, même si elle perçoit un revenu quelque peu supérieur à la limite habituelle. La cause a donc été reportée au 23 février prochain. Marielle Houle est accusée d'avoir aidé son fils, Charles Fariola, à s'enlever la vie, le 26 septembre dernier. C'est elle qui a avisé la police du décès de son fils de 36 ans, qui souffrait de sclérose en plaques. La mère n'est pas retournée au travail depuis le décès de son fils. — PC

Les exclus ne seront pas pénalisés

Québec — Les 600 familles à faible revenu qui étaient exclues du programme de soutien aux enfants auront finalement droit à leur chèque comme les autres. Au lieu de recevoir plus d'argent du gouvernement, ces familles étaient pénalisées, en raison de l'abandon du programme d'Aide aux parents pour leurs revenus de travail (Apport), dans le dernier budget du ministre des Finances, le 30 mars. Normalement, le ministre qui pilote le dossier, Claude Béchard, responsable de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, s'était engagé à ce que toutes les familles reçoivent une aide financière, particulièrement celles qui gagnaient moins de 42 800 \$ par année. Or, les centaines de familles qui ont un revenu se situant entre 15 000 \$ et 20 000 \$ et qui étaient admissibles au programme Apport sont actuellement pénalisées. Mais M. Béchard a assuré hier que le gouvernement allait apporter les modifications nécessaires pour corriger le tir. — PC

Distribution singulière



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

UNE CENTAINE de responsables et de militants du Centre d'action communautaire auprès des toxicomanes utilisateurs de seringues (Cactus-Montréal), parmi lesquels la comédienne Mireille Deyglun (à droite), ont procédé hier soir à une distribution de matériel stérile (seringues, condoms, etc.), en marge de la séance du conseil de ville. Ils voulaient ainsi protester contre le syndrome «pas dans ma cour» qui a saisi, selon eux, le conseil de l'arrondissement Ville-Marie.

Futur CHUM: Tremblay n'a toujours pas pris position

ANTOINE ROBITAILLE

Le maire de Montréal Gérard Tremblay a refusé une fois de plus de prendre position dans le dossier du CHUM hier soir, au conseil municipal. En réponse à la question d'un représentant de la Coalition pour le CHUM au Centre-Ville, Ron Rayside, M. Tremblay a déclaré qu'«au moment opportun, on devrait prendre position pour informer le gouvernement du meilleur choix pour nous comme administration municipale».

Il a ensuite affirmé que la Ville avait encore des «centaines d'interrogations» à l'égard de chacun des projets. À propos de l'option du centre-ville, M. Tremblay a souli-

gné qu'il était certes avantageux sur le plan des transports, bref de «l'accessibilité pour les patients». Mais il a précisé qu'il ne fallait pas oublier «les vocations d'enseignement, de recherche et de développement», qui pourraient être mieux servies à Outremont.

Mais en ce qui a trait au projet d'Outremont, il s'est interrogé en ces termes: «Si le site Outremont était choisi, quel hôpital sera l'hôpital complémentaire?»

Enfin, le maire a dit souhaiter que les deux CHUM, l'anglophone et le francophone, «se fussent le plus rapidement possible en fonction des échéanciers prévus», sans autres précisions.

Le Devoir

EN BREF

Sous-marins: Chrétien hésitait

Ottawa — Les sous-marins britanniques sont restés inutilisés, en proie à la rouille pendant trois ans, après que le cabinet eut approuvé leur achat, parce que l'ancien premier ministre Jean Chrétien ne pensait pas à l'époque que les Canadiens trouveraient la dépense acceptable, a affirmé David Collette, un ancien ministre de la Défense, hier, devant le comité des Communes sur la défense. Cette révélation a amené le comité à envisager de demander à M. Chrétien de témoigner. L'achat des sous-marins a été approuvé par le cabinet en 1995, mais la transaction n'a pas été conclue avant 1998. M. Chrétien ne pensait pas que les Canadiens accepteraient une telle dépense alors que les programmes sociaux et ceux de la santé subissaient des compressions budgétaires, tout comme ceux de la défense, a précisé M. Collette, qui ne fait plus partie du gouvernement. Le comité des Communes sur la défense se penche sur les événements entourant l'acquisition de quatre sous-ma-

rins en raison d'un incendie qui a grandement endommagé le NCSM Chicoutimi, tuant un membre d'équipage au début du mois d'octobre. — PC

Les exclus du télémarketing

Ottawa — Les citoyens exaspérés par les appels incessants des vendeurs par téléphone sont peut-être au bout de leurs peines: le ministre de l'Industrie, David Emerson, a présenté hier un projet de loi qui interdira la sollicitation de consommateurs s'étant inscrit à un registre à cet effet. En mai, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a reconnu le caractère méritoire d'un tel registre. Le projet de loi permettra aux citoyens qui ne veulent pas recevoir d'appels de télémarketing d'ajouter leurs noms à un registre que les entreprises seront tenues de télécharger régulièrement et de respecter. Les infractions seront punies par de lourdes amendes: 15 000 \$ par appel provenant de sociétés et 1500 \$ par appel provenant de particuliers. — PC



Q45 d'Infiniti



QX56 d'Infiniti



G35x TI d'Infiniti



G35 coupé d'Infiniti



FX35 d'Infiniti



FX45 d'Infiniti

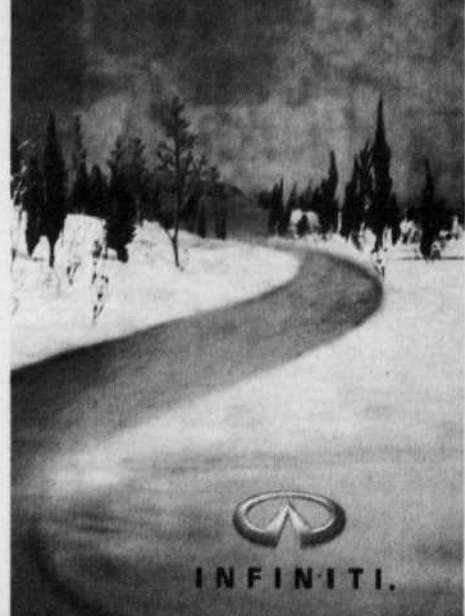


Berline G35 d'Infiniti

L'ÉDITION LIMITÉE

DES CÉLÉBRATIONS DE FIN D'ANNÉE D'INFINITI

Grâce aux Célébrations de fin d'année d'Infiniti, terminez 2004 en beauté. Retrouvez-vous au volant d'une G35 coupé maintes fois primée, d'une G35x TI ou d'un FX 2004 avec un taux à la location à partir de seulement 2,9%. Ou roulez dans le modèle FX ou G35 2005 de votre choix grâce à un taux à la location, d'une durée limitée, de 4,9%*. Et n'hésitez pas à vous renseigner sur la toute nouvelle M45 d'Infiniti disponible dès le début de 2005. Gâchez-vous durant le temps des fêtes. Rendez-vous chez votre concessionnaire Infiniti aujourd'hui même.



INFINITI

VOS CONCESSIONNAIRES INFINITI DU GRAND MONTRÉAL

Infiniti de Brossard
9005, boul. Taschereau
Brossard (Québec)
(450) 445-5799

Infiniti Laval
305, boul. Saint-Martin Est
Laval (Québec)
(514) 382-8550

Meridien Infiniti
4000, rue Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec)
(514) 731-7977

Spinelli Infiniti
345, boul. Brunswick
Pointe-Claire (Québec)
(514) 697-5222

*OFFRE DE TAUX DE FINANCEMENT À LA LOCATION D'UNE DURÉE LIMITÉE pour la G35 coupé 2004, la G35x TI 2004, la FX35 2004 et la FX45 2004 et OFFRE DE TAUX DE FINANCEMENT À L'ACHAT D'UNE DURÉE LIMITÉE pour la berline G35 2004 uniquement auprès des Services financiers Infiniti et pour les termes de 36 mois. Exemple de location d'une G35x TI 2004 (GAG74 AAO0) : mensualités de 379,67 \$ pour une location de 36 mois. Sujette à l'approbation de crédit. Comptant de 9 020 \$ ou échange équivalent et première mensualité requis à la livraison. Aucun dépôt de sécurité. Total des frais de location : 22 938 \$, comprenant les frais de transport et de pré-livraison (1 250 \$). Taux de location de 2,9 % sur 72 000 km alloués, kilométrage additionnel à 0,15 \$ du km (0,10 \$ du km si une entente est conclue au début de la location). Taxes, immatriculation, assurance, obligations sur pneus neufs, frais d'enregistrement ROPRM en sus. PDSF de 42 300 \$. Exemple de financement : 30 000 \$, de 2,9 % par année, équivalent à 871,11 \$ par mois pendant 36 mois. Frais de financement de 1 359,96 \$ pour une obligation totale de financement de 31 359,96 \$. **OFFRE DE TAUX DE FINANCEMENT À LA LOCATION D'UNE DURÉE LIMITÉE pour la berline G35 2005, la G35 coupé 2005, la G35x TI 2005 et la FX35 2005 et pour les termes de 36 mois. Exemple de location pour la berline G35 2005 (GATG75 AAO0) : mensualités de 390,13 \$ pour une location de 36 mois. Sujette à l'approbation de crédit. Comptant de 8 100 \$ ou échange équivalent et première mensualité requis à la livraison. Aucun dépôt de sécurité. Total des frais de location : 23 411,68 \$, comprenant les frais de transport et de pré-livraison (1 267 \$). Taux de location de 4,9 % sur 72 000 km alloués, kilométrage additionnel à 0,15 \$ du km (0,10 \$ du km si une entente est conclue au début de la location). Taxes, immatriculation, assurance, obligations sur pneus neufs, frais d'enregistrement ROPRM en sus. PDSF de 39 900 \$. Les concessionnaires peuvent fixer leurs propres prix. Voyez votre concessionnaire Infiniti pour plus d'information et les autres offres d'une durée limitée. Des offres ne requérant aucune mise de fonds initiale sont aussi disponibles.

ACTUALITÉS

EN BREF

Mariage gai: Klein n'y peut rien

Edmonton (PC) — L'Alberta n'a pratiquement aucun recours juridique à opposer au mariage gai, a déclaré hier le premier ministre Ralph Klein. Après avoir passé en revue, avec son ministre de la Justice, Ron Stevens, la décision de la Cour suprême sur la redéfinition du mariage, M. Klein a affirmé que la province n'avait aucun moyen de bloquer le projet de loi fédéral sur les mariages homosexuels. «Il y a des choses que nous pourrions essayer mais [le ministre Stevens] croit que nous échouerions», a dit M. Klein. *Invoquer la clause notwithstanding, amender notre propre Loi du mariage, tout cela, pourrait être contesté et nous perdriions en cour.* L'an dernier, M. Klein se disait déterminé à s'opposer au mariage gai. Il encourage maintenant les gens à envoyer des lettres de protestation au premier ministre Paul Martin et aux députés fédéraux. M. Klein a également exposé son point de vue personnel sur cette question controversée. *J'ai des amis qui sont gais et des amis qui sont lesbiennes, et ce sont des gens merveilleux. Mais je suis aussi un politicien, et personnellement, j'appuie la définition traditionnelle du mariage.* — PC

Déclin de la peine de mort

Washington (AP) — Les exécutions et les condamnations à la peine de mort ont diminué pour la cinquième année consécutive en 2004 aux États-Unis, selon le rapport d'une organisation opposée à la peine capitale. Les exécutions ont connu une baisse de 40 % et les condamnations une diminution de 50 % en 2004, alors que la population des «couloirs de la mort» a largement diminué, selon le rapport du «Death Penalty Information Center», une organisation basée à Washington. Le document, qui doit être publié aujourd'hui, fait suite au rapport, le mois dernier, du «Bureau of Justice Statistics» qui faisait, lui aussi, état d'une baisse du nombre de condamnations à mort. — AP

BEAUDOIN

SUITE DE LA PAGE 1

Le retour de M. Beaudoin à la barre d'autre part été reçu comme une bonne nouvelle dans les milieux syndicaux montréalais; ceux-ci ont l'impression que le nouveau président insistera davantage pour établir la nouvelle usine à Québec, si bien sûr la décision d'aller de l'avant avec la série C est entérinée.

Le nouveau bureau du président, qui est une structure tripartite avec comme troisième membre André Navarri, âgé de 51 ans, président de Bombardier Transport, sera le lieu d'élaboration des stratégies de développement à moyen et long terme, ainsi que le point de rencontre de la planification stratégique et de l'application concrète des plans qui auront été établis, afin de ne jamais de perdre de vue l'objectif d'atteindre une plus grande valeur pour les actionnaires, a expliqué M. Beaudoin.

La succession

Par ailleurs, cette structure à la haute direction n'a pas, de toute évidence, un caractère de longue durée, étant donné l'âge du président, qui faisait hier lui-même allusion à sa succession éventuelle. Toutefois, pour l'instant il ne met aucune date limite pour se trouver un remplaçant, ce qui évitera, dit-il, de mettre une pression non nécessaire à ce sujet. On peut souligner tout de même que jamais dans des fonctions officielles de très haut niveau le père et le fils n'auront eu à travailler d'aussi près que maintenant, ce qui pourrait éventuellement rendre plus facile un changement à la barre si celle-ci devait passer des mains du père à celles du fils. M. Beaudoin fils et Navarri devront en outre rendre des comptes directement au conseil d'administration, duquel Laurent Beaudoin demeure le président.

Au fait, c'est tôt hier matin que le conseil d'administration de Bombardier s'est réuni pour se prononcer sur un seul point à l'ordre du jour, soit la mise en place de cette nouvelle structure de direction et l'approbation des personnes proposées pour en faire partie, entraînant automatiquement le départ de M. Tellier.

Le conseil d'administration a entériné ces changements proposés par le comité des ressources humaines et de la rémunération en prévision du changement de la garde qui, de toute façon, aurait eu lieu au moment du départ de M. Tellier, lequel avait annoncé son intention de ne pas accepter un second mandat. M. Beaudoin a fait valoir hier qu'il n'aurait pas été sage de confier la prochaine étape dans le cheminement de Bombardier à quelqu'un qui va partir à court terme.

M. Beaudoin a déclaré par ailleurs que M. Tellier a pleinement rempli le mandat qu'on lui avait confié, soit celui de rationaliser les activités de toutes les divisions, de vendre certains actifs comme ceux des Produits récréatifs, de l'aéroport de Belfast et des Services de défense, en plus de réussir à renfoncer le bilan avec une émission de 1,2 milliard. M. Beaudoin se dit heureux que M. Tellier parte en demeurant en bons termes avec ceux qui restent.

Toutefois, ces changements importants ne font pas que des heureux puisque deux administrateurs ont sur-le-champ remis leur démission, soit Michael McCain et Jalynn Bennet. Les actionnaires ont également manifesté leur grande surprise en faisant dans l'avant-midi tomber le cours du titre de 25 %, mais le choc s'est résorbé un peu au fil des heures, si bien qu'à la fermeture, l'action subalterne B se transigeait à 2,11 \$, en chute de 44 cents ou de 17,25 %. Plus de 90 millions d'actions ont changé de propriétaires au cours de la journée à la Bourse de Toronto.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333 Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0888. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Le père de Nicolas Royer décide d'arrêter les recherches au Pérou

Victoriaville — Christian Royer, ce père de famille de Victoriaville dont le fils Nicolas, 22 ans, est disparu depuis plusieurs jours sur le mont Pariacaca, au Pérou, a finalement décidé de rapatrier au Québec les deux équipes de recherche qui s'étaient rendues là-bas. *«Je l'ai fait à la demande de l'infirmière Anne-Marie Tremblay, qui dirigeait la première équipe. Après avoir ratissé 99 % de la montagne, cette équipe était au bord de l'épuisement et, avec le début de la saison des pluies, la montagne était devenue plus dangereuse. Je ne mettrai pas la vie d'autres Québécois en danger pour retrouver mon fils»,* a expliqué M. Royer, hier.

La première équipe et la deuxième, qui s'est finale-

ment rendue au Pérou sans faire de recherches, rentreront donc au pays au cours des prochains jours.

Malgré tout, Christian Royer garde encore espoir de retrouver son fils. *«Nous avons offert une récompense, soit 500 \$US, ce qui est l'équivalent d'un an de salaire pour un Péruvien. On nous a conseillé de ne pas offrir plus que cela afin de ne pas mettre la sécurité d'autres touristes en danger»,* poursuit M. Royer.

Christian Royer a remué ciel et terre afin de retracer son fils au cours des derniers jours, une aventure qui lui aura coûté près de 180 000 \$. *«Nous avons reçu près de 90 000 \$ en dons, alors ça me laisse avec une dette de 90 000 \$. Au moins, je n'aurai pas le regret de*

ne pas avoir essayé. J'aurais fait tout ce qui était humainement possible pour le retrouver», poursuit-il.

Le père de famille espère encore que le gouvernement canadien acceptera éventuellement de collaborer et de rembourser une partie des dépenses qu'il a engagées afin de retrouver son fils.

«Si Nicolas s'était perdu dans les Rocheuses, le gouvernement aurait participé aux recherches, alors je ne comprends pas pourquoi il ne le fait pas simplement parce qu'il s'est perdu au Pérou. Ça demeure quand même un citoyen canadien», conclut-il.

Presse canadienne

ÉCHEC

SUITE DE LA PAGE 1

Selon ce que *Le Devoir* a appris de diverses sources ayant pris connaissance du rapport ou ayant bénéficié des résumés réservés à la haute fonction publique, la commission propose non pas un mais deux niveaux de vérification qui n'existent pas maintenant, contrairement à ce qu'on affirmait certains journaux depuis quelques jours.

Afin de s'assurer que le «calcul de la possibilité forestière» corresponde à la productivité réelle des forêts, la commission propose de confier dans un premier temps cette responsabilité de par la loi au «Forestier en chef» du Québec, qui deviendra ainsi le gardien en titre du patrimoine forestier et des calculs à la base des allocations de bois aux exploitants.

D'autre part, pour s'assurer que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) respecte à l'avenir rigoureusement ses règlements, ses normes d'exploitation et de contrôle, la commission Coulombe propose de lui imposer un vérificateur spécialisé en foresterie, rattaché au Vérificateur général du Québec. Ce vérificateur spécialisé sera responsable de mettre fin au laxisme des dernières années, qui a permis aux industriels d'écrêter en toute impunité les forêts feuillues, voire de frauder dans certains cas sur les quantités coupées en forêt boréale et de réduire ainsi leurs redevances au Trésor public.

La commission propose trois moyens pour briser le cercle des connivences à l'origine de la surexploitation actuelle des forêts.

Au lieu de laisser les industriels nationaux, les petits barons régionaux et le ministère préparer ensemble les plans d'exploitation quinquennaux des forêts au détriment de la productivité à long terme des écosystèmes forestiers, la commission Coulombe propose de jouer à fond le jeu de la foresterie durable devant le grand public, question d'astreindre tous les intervenants aux règles de la transparence et de l'imputabilité, particulièrement en ce qui a trait aux aspects négligés jusqu'ici, comme l'utilisation polyvalente de la forêt et la protection des écosystèmes.

C'est ainsi que les commissaires proposent de soumettre aux cinq ans à des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le plan général d'aménagement forestier de l'ensemble du Québec ainsi que les différents plans régionaux. De plus, afin d'accélérer la modernisa-

tion des règles d'exploitation forestière, négociées jusqu'ici derrière des portes closes, la commission Coulombe propose de soumettre à une audience du BAPE, tous les cinq ans, le Règlement sur les normes d'intervention (RNI) en forêt avant que Québec ne l'approuve.

Surexploitation

La commission Coulombe fait le constat que le système de planification des coupes forestières du MRNFP, géré au moyen du logiciel Sylva II, a surestimé sensiblement la «possibilité forestière», ce qui, par voie de conséquence, a justifié l'adoption de plans d'exploitation et d'aménagement qui dépassent le rendement réel des forêts naturelles et aménagées. Elle propose donc de réduire de 20% l'exploitation non pas de deux essences, comme on l'affirmait hier dans un quotidien, mais des quatre essences résineuses qui dominent la forêt boréale, soit le sapin, l'épinette, le pin et le mélèze, ce que les forestiers appellent le groupe des «SEPM». En forêt feuillue, plus au sud, la commission ne propose aucune réduction de l'exploitation car les quotas autorisés ne sont même pas récoltés en raison du peu de valeur que les industriels accordent à ce qui reste «debout», maintenant qu'ils ont écrémé les meilleurs géniteurs qu'ils étaient sensés épargner pour améliorer la reproduction.

C'est ici que le verdict de la commission est le plus dur pour le ministère responsable des forêts et pour les industriels qui, il ne faut pas l'oublier, étaient responsables du calcul de la possibilité forestière et des plans de coupe jusqu'à ce que le ministre récupère cette fonction, il y a quelques années, devant le tollé soulevé par l'Erreur boréale, du duo Monderie-Desjardins.

Pour les commissaires, le système de planification en vigueur a surevalué le rendement des forêts résineuses et mixtes car on a postulé que les techniques d'aménagement, qui ont coûté près de 2,7 milliards aux Québécois, allaient avoir un niveau de rendement qui n'est pas au rendez-vous. Pourquoi? Parce qu'on a postulé sans vraiment les valider que ces techniques d'aménagement, prescrites aux forestiers par règlement, allaient augmenter la productivité des forêts. Et, pire, le ministère n'a pas pas réalisé que ces normes trop optimistes n'étaient pas appliquées avec rigueur sur l'ensemble du territoire. L'écart entre la productivité réelle et virtuelle a été établi à partir d'une validation dans deux régions, dont celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En réalité, note le rapport, les forêts feuillues ont été pillées de leurs meilleurs géniteurs et les aménagements réglementaires en forêt boréale n'ont sou-

vent pas été faits par souci d'économies et en raison d'un système de sous-traitance qui renvoie l'exécution des travaux à une main-d'oeuvre non spécialisée, bon marché et souvent captive, ce que les commissaires proposent de changer radicalement par une formation balisée légalement.

Devant cette situation, la commission propose une refonte du système de crédits accordés pour l'aménagement forestier, dont l'essentiel serait payé par les exploitants sans être remboursé. Jusqu'ici, ces crédits annulent à toutes fins utiles les redevances que Québec pourrait toucher pour l'exploitation de sa forêt.

Surveiller la qualité

D'autre part, les commissaires estiment que les planificateurs privés et gouvernementaux ont tour à tour mal contrôlé la récolte du bois, évacué la dimension de la qualité de forêts de relève et fait fi de la nécessité de mieux répartir l'exploitation territoriale afin d'éviter que des quantités importantes se perdent dans les endroits difficilement accessibles alors que d'autres secteurs sont surexploités.

Le Forestier en chef, le nouveau gardien du patrimoine forestier, aura donc pour tâche de revoir toutes les catégories qui entrent dans le calcul de la possibilité forestière, de valider les nouvelles règles destinées à moderniser le modèle informatique Sylva II et d'inclure les besoins en aires protégées. Ces nouveaux besoins devront être revus et comblés, propose la commission, d'ici la fin de 2006 et non pas en 2008 comme pour le reste de la province, afin que ces aires protégées soient incluses dans la révision urgente des plans d'exploitation et d'aménagement en préparation.

Les vérifications récentes de la commission dans ce domaine ont suscité une vive polémique entre les ministères de l'Environnement et le MRNFP après que la commission eut découvert que le Québec ne protège véritablement que 2,4% de son territoire global et non pas 5,4% comme le prétendent certains ministres québécois. En comparaison, l'Ontario protège par un statut de parc 70 000 km carrés de son territoire forestier, comparativement à 6000 pour le Québec!

La commission propose enfin que la loi oblige le MRNFP à placer la gestion des forêts sous les principes de la gestion écosystémique. Cette gestion exige que l'exploitation n'altère en aucun cas la capacité des écosystèmes à s'autoreproduire, ce qui permettra de transmettre aux prochaines générations un héritage forestier en santé.

Le Devoir

PINOCHET

SUITE DE LA PAGE 1

Cette opération avait eu pour objectif l'élimination physique d'opposants de gauche et d'extrême gauche sous les dictatures d'Amérique latine dans les années 1970 (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay).

Le général Pinochet devra demeurer à son domicile du quartier de La Dehesa, dans l'est de la capitale chilienne. Ses avocats ont annoncé qu'ils déposeraient un recours devant la Cour d'appel et, «si besoin», devant la Cour suprême.

«C'est une décision historique qui doit être célébrée par tous les démocrates», s'est réjoui hier Viviana Diaz, membre d'une association dont plusieurs membres disparaissent pendant la dictature chilienne. *C'est une grande nouvelle pour tous les Chiliens qui n'acceptent pas l'impunité.»*

En novembre, le magistrat avait reporté sa décision sur un éventuel jugement de l'ex-dictateur, déclarant vouloir établir avec certitude si le général Pinochet était bien en état d'être jugé.

Guzman Tapia est le même juge qui avait arrêté Pinochet pendant six semaines en février et mars 2001 quand il fut inculpé pour un procès concernant la «Caravane de la mort», un groupe de militaires qui a parcouru le Chili en octobre 1973, le mois suivant le putsch du général Pinochet, pour commettre enlèvements et assassinats.

Cependant, en juillet 2002, la Cour Suprême avait prononcé un non-lieu, en se fondant sur un rapport médical indiquant qu'il était atteint d'une «démence modérée» qui ne lui permettait pas d'assurer sa défense devant les tribunaux.

Le 26 août dernier, dans le cadre du dossier de l'Opération Condor, la plus haute instance judiciaire chilienne avait pourtant levé l'immunité de Pinochet, ouvrant la voie à un autre procès, après une nouvelle demande de plaignants.

Après cet arrêt, le juge Guzman Tapia avait ordonné de nouveaux examens médicaux pour savoir si l'ancien dictateur pouvait être jugé.

Les ennuis judiciaires de Pinochet ne se limitent pas à ce dossier puisque son immunité vient d'être levée, le 2 décembre par la Cour d'appel de Santiago, pour ses responsabilités dans l'assassinat à Buenos Aires, le 30 septembre 1974, du général chilien Carlos Prats et de sa femme, Sofia Cuthbert.

Prats avait été commandant en chef des armées, vice-président et ministre de l'Intérieur du président socialiste Salvador Allende, qui se suicida le jour du putsch de Pinochet, le 11 septembre 1973.

La décision de la Cour d'appel doit encore être ratifiée par la Cour suprême.

Une autre enquête judiciaire a été déclenchée après la révélation, en juillet dernier, de l'existence de fonds secrets de l'ex-dictateur à la Riggs Bank de Washington entre 1994 et 2002, qui pourraient avoir dépassé les 15 millions de dollars.

Le juge Sergio Muñoz a été désigné pour déterminer la légalité de l'origine de ces fonds et un avocat, Alfonso Insunza, a annoncé jeudi dernier qu'il déposerait cette semaine une nouvelle demande de levée de l'immunité de Pinochet dans ce dossier.

Agence France-Presse et Associated Press

Le fils de Pinochet condamné à la prison

Santiago du Chili — Le jour même où Augusto Pinochet était inculpé pour enlèvements et meurtre de dissidents lorsqu'il était au pouvoir au Chili, le fils de l'ancien dictateur a été condamné hier à 541 jours de prison pour recel de voiture volée.

Augusto Pinochet Hiriart a également été condamné par un tribunal de Curico à une amende de 500 000 pesos (716 euros) pour détention illégale d'une arme à feu.

Le fils d'Augusto Pinochet, qui avait rejeté toutes

ces accusations et dénoncé un procès politique, peut faire appel de la condamnation. Il a été déclaré innocent d'utilisation de fausse plaque d'immatriculation.

Augusto Pinochet Hiriart a été condamné pour avoir acquis et conduit une camionnette volée en 2001. Au cours de l'enquête, la police avait perquisitionné à son domicile et découvert une arme à feu pour laquelle il n'avait pas de permis.

Associated Press

CAISSE

SUITE DE LA PAGE 1

ajournements, M. Séguin annonçait en soirée qu'il n'avait pu convaincre l'entourage du premier ministre des mérites de cet amendement et qu'il devait rencontrer Jean Charest le lendemain pour discuter de ce sujet, a soutenu M. Legault.

Soulignons que la Loi sur la Caisse de dépôt, adoptée en 1965, ne définit pas de façon précise la double mission de la Caisse. C'est dans le discours prononcé en Chambre par le premier ministre Jean Lesage lors du dépôt du projet de loi — il s'agit donc de l'intention du législateur — que l'on retrouve la référence à cette double mission dont se sont réclamés tous les présidents de la Caisse depuis sa création, à l'exception du président actuel, Henri-Paul Rousseau.

Dans le rapport sur la gouvernance de la Caisse déposé en mars 2003, Henri-Paul Rousseau allait encore plus loin. *«La mission de la Caisse est de gérer les avoirs de ses déposants en recherchant le rendement de leur capital dans le respect de leur politique de placement. Poursuivant cet objectif, la Caisse contribue au développement du Québec.»* En d'autres termes, l'atteinte d'un rendement, qu'il soit obtenu sur les par-

quets de Toronto ou de Tokyo, qu'ils viennent de l'achat d'obligations québécoises ou manitobaines, contribue de toute façon au développement économique du Québec. Le site Internet de la Caisse reprend intégralement la définition de la mission contenue dans ce rapport.

Dans l'éventualité qu'un groupe étranger fasse une offre publique d'achat (OPA) sur Bombardier, par exemple, la Caisse ne s'engagerait plus à garder la propriété de l'entreprise au Québec comme elle aurait pu le faire dans le passé. Seul le rendement optimal l'intéressera, a prédit François Legault.

Pour le député de Laval-des-Rapides et président libéral de la Commission des finances publiques, Alain Paquet, *«l'économie générale du projet de loi, c'est d'abord l'indépendance»* de la Caisse à l'égard du gouvernement. Un ministre des Finances comme Jacques Parizeau préconisait une plus grande proximité entre le gouvernement et la Caisse, a-t-il rappelé; le gouvernement Charest va dans le sens inverse.

Le conseil d'administration de la Caisse sera désormais formé aux deux-tiers de membres indépendants choisis pour leur expertise et leur expérience: des hommes d'affaires, des financiers qui connaissent le placement. Finie la présence statutaire des grandes centrales syndicales comme la CSN et la FTQ ainsi que celle du mouvement Desjardins. Il

n'est pas assuré non plus que le sous-ministre des Finances puisse y trouver place, s'inquiète l'opposition officielle. Peut-on permettre à un groupe de gestionnaires de gérer le bas de laine des Québécois, avec son actif de 145 milliards, comme n'importe quelle autre caisse de retraite, se demande-t-on.

Non seulement le conseil d'administration sera-t-il indépendant de l'État, bien que la multiplication des nominations partisans puisse en faire un instrument du parti au pouvoir, mais la Caisse n'aura pas de comptes à rendre sur sa gestion au vérificateur général du Québec. Le nouveau vérificateur général, Renaud Lachance, n'en démord pas: il est revenu à la charge lors de la présentation de son rapport à l'Assemblée nationale la semaine dernière. Pour lui, il est inconcevable que l'Assemblée nationale, par l'entremise du vérificateur général, ne puisse pas examiner la gestion de la Caisse.

Le projet de loi 78 n'élargit en rien le droit de regard accordé au vérificateur général sur la Caisse. Comme dans le passé, il ne peut que revoir les états financiers de la Caisse et s'assurer de la conformité de ses opérations. M. Lachance estime que le vérificateur devrait avoir le pouvoir de revoir tous les aspects de la gestion de la Caisse et son «optimisation».

Le Devoir